

## ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La formation en Ostéopathie est accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

Le référent handicap à l'école est :

**Karim KEBAILI-COMMIER** : [contact-handicap@isosteo.fr](mailto:contact-handicap@isosteo.fr)

## RENSEIGNEMENTS QUANT AUX AIDES ET À LA MISE EN PLACE DE SPÉCIFICITÉS ADAPTÉES

- **La maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées**  
8 rue Jonas Salk – 69007 Lyon ou 146 rue Pierre Corneille – 69003 Lyon  
Tél 04 26 83 86 86
- **Agefiph**  
Ressource Handicap Formation  
33 rue Saint Théobald – 38030 L'Isle d'Abeau  
Contact en cliquant sur le lien suivant : [Fiche contact régions](#)



## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXAMENS

*« Chaque situation de handicap est prise en considération en estimant les besoins spécifiques pédagogiques à mettre en place lors de l'apprentissage et de l'évaluation, afin de garantir une équité pédagogique. Les Coordinateurs Pédagogiques s'assurent de la bonne mise en place des adaptations attendues.*

*Il peut être accordé à l'étudiant un temps complémentaire de composition de 15 minutes pour les épreuves théoriques.*

*L'étudiant en question doit en faire la demande auprès de son Coordinateur Pédagogique.*

*Celle-ci doit être motivée par un dossier médical spécifique de la MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) justifiant le statut, et valable 2 ans.*

*Toutes les demandes doivent être réalisées avant la fin du premier trimestre de l'année universitaire en cours, sauf dérogation particulière par le Conseil Pédagogique.*

*Il n'est pas prévu de temps complémentaire pour les épreuves pratiques et cliniques : seuls les jurés seront amenés à apprécier chaque situation afin d'adapter l'épreuve, en s'assurant de la bonne compréhension de celle-ci par l'étudiant, et au besoin en autorisant le recours à une tierce personne afin d'aider l'étudiant lors des mobilisations du patient. »*

